LETTRE

AMICALE

*A M. N***.*

LETTRE

AMICALE

*A M. N***.*

MON Ami, j'ai reçu le rapport que vous venez de faire au Conſeil, & qui vous a fait remporter la victoire ; je l'ai lu & relu avec tranſport ; quelle éloquence, quelle franchiſe, quel fond de raiſon ! vous m'en voyez enchanté, j'y reconnois le vrai Philoſophe, le courageux Novateur, l'homme franc & modeſte, le grand Miniſtre, le véritable ami de ſon Roi ; point de foibleſſe dans le ſtyle, rien qui ſente l'ambitieux, le Courtiſan, l'homme orgueilleux. Le vrai Monarque doit ſans doute porter deux ſeptres, un roſeau pour commander à la multitude ; une maſſue pour écraſer les Grands : voilà la juſtice & la ſaine philoſophie. Avec quelle facilité, grace à votre génie, vous allez faire de cette gothique Monarchie, la plus ſuperbe de toutes les Républiques anciennes & modernes ! continuez, mon

vertueux ami, vous en ſerez bientôt déclaré le *Protecteur*, j'oſe vous le prédire, mais c'est notre ſecret, & je n'en parle qu'à vous. Eh ! que peuvent faire des princes, un clergé, des nobles, des parlemens contre votre réputation ? elle dominera ſur les mondes & ſur les ſiecles à venir, & toute la France va s'honorer de donner l'exemple de la ſoumiſſion & même de la ſervitude à l'homme de bien, au grand Administrateur, qui veut lui donner un nouvel être. Pardon, mon respectable ami, je vous déplais peut-être, je ſçais que vous n'aimez pas les louanges, mais quand on vous connoit comme moi, comment ne pas ſe livrer à ce ſentiment profond, à cette haute estime que vous ſçavez ſi bien inſpirer ! Je ne veux cependant pas vous fatiguer de mes justes éloges ; ainſi que l'être-ſuprême dont vous êtes l'image, vous ne vous laissez point énivrer de l'encens qui fume de toutes parts ſur vos autels, il n'ajoute rien à votre gloire, & le langage de la véritable amitié va peut-être toucher davantage ce cœur ſenſible & modeste, qui s'intéresse tant au bonheur des hommes, pourvu qu'ils ne ſoient ni rois, ni princes, ni prêtres, ni nobles, ni magistrats, ni paysans. Je vais donc, mon ami, vous faire part de certaines idées qui me ſont venues ſur quelques phraſes de votre immortel Rapport, & de tout ce que j'entends dire à cet égard.

Sire, les Notables convoqués par vos

ordres, ſe ſont livrés avec application à l'examen de diverses questions ſur leſquelles ils avoient été conſultés par V. M., & à meſure qu'ils ont avancé dans leurs recherches, ils ont découvert plusieurs difficultés qu'il étoit important de réſoudre. Leur travail a donc répandu un grand jour ſur divers détails essentiels; & en fixant ainſi beaucoup d'incertitudes, en dissipant pluſieurs obſcurités embarassantes, ils ont éclairé la marche de l'Administration.

Ne craignez-vous pas qu'on ne vous diſe à cela : « mais pourquoi donc n'avez-vous » pas rendu publiquement à ces Notables » la justice que vous deviez à leur zele, » l'hommage que vous deviez à leurs lu- » mieres, en faiſant imprimer leur travail » aussi-tôt après l'Assemblée, comme ils » vous l'avoient demandé ? Telles étoient » les regles de cette *équité* que vous van- » tez avec tant d'affectation, & qui ſans » doute ne ſçauroit trop l'être : il ne susffit » pas d'en prononcer toujours le nom, » dès qu'il ne peut appuyer les vues qu'on » peut avoir; on ne l'a point dans le cœur, » quand on s'en écarte, à l'égard d'un ſeul » homme, à plus forte raiſon, quand on » la viole aussi indécemment pour chercher » à faire retomber ſur des perſonnages illus- » tres, éclairés, tout le poids de l'animad- » version publique ». Voilà, mon ami, ce que les plus modérés pourront vous dire, & j'ai bien peur qu'on n'ajoute qu'il n'y a pas moins de mauvaiſe foi que d'injustice à cette conduite.

La majorité des Notables a été d'avis que le nombre des Députés devoit être le même pour chaque Bailliage ; mais plusieurs Bureaux paroissent avoir adopté cette opinion, parce qu'on n'avoit pas pu mettre ſous leurs yeux des connoissances ſuffiſantes ſur la population comparative de chaque Bailliage. Un travail très-étendu que la briéveté du temps n'avoit pas permis de finir, avoit été préſenté aux Notables, dans un état d'imperfection ; il est complet actuellement, & je ſuis perſuadé que, sous cette nouvelle forme, il auroit changé le cours des reflexions de la plupart des Notables.

Ils vont vous dire, ces Notables : » mais » pourquoi nous avez-vous assemblés, » puisque vous ne pouviez *pas mettre ſous* » *nos yeux des connoissances ſuffisantes* » pour nous décider ? notre confiance » en vous ne nous permettoit pas même » de croire que ce travail ne fût pas prêt; » car vous nous aviez dit, à l'ouverture » de l'assemblée : *c'est pour jeter un* » *nouveau jour ſur ces diverſes questions* » *qu'on a classé dans un ordre exact* » *l'étendue ſuperficielle & la population* » *de chaque généralité, de chaque élec-* » *tion, de chaque bailliage, & enfin la* » *population de chaque ville & de cha-* » *que paroisse* (1). Ce nouveau jour n'a

(1) Diſcours de M. le Directeur, à l'ouverture de l'aſſemblée, pag. 12.

» point lui pour nous ; quelques nuages » ſans doute nous ont empêchés d'en ap» percevoir même l'aurore ; à la vérité, » nous croyons en avoir assez vu dans » nos recherches, pour être ſûrs que cela » ne nous auroit pas fait changer d'avis ; » mais, encore une fois, pourquoi nous » assembler avec tant de précipitation, » pour nous présenter dans un état d'*im-* » *perfection, un travail très-étendu*, que » vous pouviez très-bien prendre un peu » plus de temps pour *finir* ? Cette mar» che ne nous paroît ni franche, ni con» ſéquente ». je ſens bien que vous leur répondez à cela..... ou bien vous ne leur répondrez point du tout, c'est plus ſûr, & l'on y est accoutumé.

Cependant il est impossible de douter qu'en 1614, on n'eût fait de plus fortes réclamations contre la grande inégalité de la repréſentation entre les provinces, ſi la force de l'habitude, l'ignorance où l'on étoit de la population reſpective du royaume, & quelquefois un défaut d'intérêt pour les objets qui devoient être traités aux états-généraux, n'avoient pas distrait l'attention de ces diſparités.

Voici ce qu'ils vous répondront encore, car ils ſont un peu bavards, ces notables : « Nous ne nous ſommes point du tout occupés de tout ce qu'on eût pu faire en 1614, & dans les assemblées précédentes ; c'eût été nous perdre dans les hypotheſes & dans les ſystêmes, & cela n'est permis qu'au génie de M. le direc-

tenr : mais nous avons recherché avec soin tout ce qui s'étoit ſait, & nous n'avons trouvé dans aucun des procès-verbaux, la plus petite trace des réclamations contre l'inégalité de la représentation. C'est ſans doute, comme vous le dites, *la force de l'habitude* qui a déterminé nos peres, ils ont vraiſemblablement penſé ; qu'une *habitude* de quelques ſiecles pouvoit être de quelque poids, en fait d'états-généraux, que des états-généraux, comme le diſoit très-bien un magistrat éclairé, n'étoient pas trop une affaire de mode ; ils ſe ſont ſûrement trompés. Quant à leur ignorance ſur la population, malgré tous vos ſoins, nous la partagions ; & nous ſommes fixés à notre avis avec d'autant moins de ſcrupule, que vous nous aviez dit, que le roi ſçavoit *quel respect on doit avoir pour les antiques usages d'une monarchie ; c'est par leur filiation*, ajoutez-vous, *que tous ces droits constitutifs acquierent un nouveau degré de force, & assurent le maintien de l'ordre public, en opposant de ſalutaires obstacles à l'amour inconsidéré des innovations* (1) ». Tous ces gens-là, mon ami, s'attachent à la lettre, & non pas à l'esprit ; mais laissons-les dire ce qu'ils voudront, vous leur avez bien prouvé qu'autant en emporte le vent.

---

(1) Diſcours de M. le Directeur, à l'ouverture de l'aſſemblée, pag. 7.

Mais aujourd'hui que les lumieres ſe ſont étendues & perfectionées.

Ah ! mon ami, ſi vous ſçaviez combien il y a de ſottes gens dans le monde ; ſçavez-vous ce qu'ils oſent dire? le voici : « Eh ! c'est à ces lumieres, dont ſans doute il faut s'éclairer, que ce nouvel Érostrate oſe allumer le flambeau destructeur qui va réduire en cendre le gouvernement, la grandeur & la prospérité de l'état ! Restons à l'ombre, plutôt que d'être brûlés par les rayons du ſoleil ».

Il n'y a qu'une ſeule opinion dans le Royaume.

Une ſeule opinion dans le Royaume ! mon ami, c'est un peu trop dire, car vous venez de voir qu'il y avoit quelques Notables, à-peu-près les trois quarts, par exemple, qui n'avoient pas penſé comme cela ; mais ils ſeront ſûrement les ſeuls ; d'ailleurs, que fait l'opinion des notables? c'étoient ſûrement des imbécilles, entre nous, ſoit dit ; mais comme vous étiez déterminé à ne pas ſuivre leur avis, ſi ce n'étoit pas le vôtre, ce n'étoit pas trop la peine de les assembler : ne ſçait-on pas pas bien que vous être le ſeul infaillible ?

Puiſque l'ancienne constitution ou les anciens usages autoriſent les trois ordres à délibérer & à voter ſéparément aux états-généraux, le nombre des députés dans chacun de ſes ordres, ne paroît pas une question ſuſceptible du degré de chaleur qu'elle excite.

Voulez-vous que je vous parle vrai? Elle n'exciteroit aucune chaleur, ſi les deux premiers Ordres pouvoient prendre quelque confiance en vous; mais ils ont la fureur de ne pas être dupes; ils diſent, qu'il faudroit être aveugle pour ne pas voir clairement, que votre projet aux états-généraux, & lorsque vous aurez la force en main par la ſupériorité du nombre des députés du tiers-état, est de l'engager à demander ſur-le-champ l'opinion par tête, d'appuyer cet innovation qu'ils qualifient de dangereuse, par des intrigues puissantes dans les deux premiers ordres, de la conſacrer en quelque ſorte par la voie la plus illicite (je ne répondrois pas qu'ils ne diſent la plus criminelle) par des inſurrections que vous ne manqueriez pas d'élever dans tout le Royaume. L'on ſçait bien que c'est le bon Archevêque, de glorieuſe mémoire, qui s'est permis le premier d'employer ce moyen vraîment patriotique; mais ils prétendent, les méchants, qu'ils ont des preuves que vous les fomentez, & qu'au défaut de votre génie, votre ſeule existence à la Cour, entretiendroit ces troubles, dont ils ne veulent pas voir la ſalutaire utilité; ne vont-ils pas jusqu'à dire, en parlant de vous: « qu'il disparoisse cet astre malfaisant, & les nuages menaçants qu'il accumule ſur nos têtes, vont aussi-tôt ſe dissiper; ſi le tonnerre éclate, il ne tombera que ſur lui; le ſoleil de la France brillera bientôt de la

plus

plus vive lumiere, & ſon influence bienfaisante, fera renaître le calme & la félicité dans tous les esprits, comme dans tous les cœurs ». Vous croyez bien, mon ami, que je ne crains pas plus que vous leurs clameurs; mais il est de mon devoir de vous en avertir.

C'étoit ſans doute une grande tâche que d'avoir à préſenter aux états-généraux l'embarras des affaires & des divers moyens qui pouvoient rétablir les finances, mais avec de l'harmonie, cette tâche s'allégeoit à mes yeux.

De l'harmonie! je ne vous ferai aucune réflexion ſur cette phraſe, parce que je vous avouerai tout bonnement que je ne l'entends pas, mais elle n'en est pas moins admirable, & j'ai trop vécu dans votre ſociété, pour ne pas ſçavoir que dans ce cas là qui ne m'est pas nouveau, l'enthouſiaſme doit ſuppléer à l'entendement : ainſi vous pouvez compter ſur moi.

« L'on compte en faveur de l'opinion qui réduit le nombre des députés du Tiers-Etat, à la moitié des Repréſentants des deux autres Ordres réunis . . . ».

Ne me ſçahez pas mauvais gré, mon ami, ſi je reviens encore une fois ſur les louanges qui vous ſont dues; mais je ne connois pas un morceau mieux fait, que celui où vous diſcutez avec tant d'impartialité & de bonne foi les raiſons pour & contre votre avis; la franchiſe & la ſaine logique y percent de toutes parts; & je me plais à m'arrêter un moment ſur cette partie de votre excellent Rapport.

1°. *La majorité décidée des Notables.*

Oui, très-décidée malheureusement, car elle n'étoit pas de treize contre douze, cette majorité, j'ai oui dire qu'elle étoit à peu-près de cent quinze contre trente, & c'est bien quelque chose.

2°. *Une grande partie du Clergé & de la Nobleße.*

Certainement très-grande, cela est assez prouvé par ce qu'on vient de dire; mais vraisemblablement tous ces gens-là n'avoient pas le sens-commun: quand on porte une épée, ou un rabat, peut-on valoir quelque chose ?

3°. *Le vœu prononcé de la Noblesse de Bretagne.*

Oh! Oui, très - prononcé, & je crains bien qu'il ne soit très-soutenu, car cette Noblesse, qui n'est pas trop bête, malgré son état, il faut en convenir, a une fureur de rester Noblesse, qui n'est réellement pas pardonnable, & je la trouve d'autant plus dangereuse, que, dans les occasions, elle sait se conduire avec sagesse, sans jamais rien perdre de sa fermeté.

4°. *Le sentiment connu de plusieurs Magistrats, tant du Conseil du Roi que des Cours Souveraines.*

Voilà de belles autorités! des Conseillers d'Etat, des Premiers Présidents, des Procureurs - Généraux, est-ce que tout cela s'entend en affaires? Est-ce que ces têtes-là sont meublées de principes, de connoissances? est-ce qu'elles sont capables d'application, de recherches? Allez, allez,

mon ami, vous avez raiſon, il n'y a qu'un Banquier, Etranger & Républicain, qui puiſse ſçavoir comment il faut mener la Monarchie Françoiſe.

5°. *Une ſorte d'exemple tirée des Etats de Bretagne, de Bourgogne et d'Artois, Aſſemblées diviſées en trois Ordres, et où cependant le Tiers-Etat est moins nombreux que la Noblesse et le Clergé.....*

Une ſorte d'exemple! Est-ce un exemple, ou n'en est-ce pas un?....... Mais cela est égal, on l'entendra comme on voudra, ce n'est pas d'exemple dont nous avons beſoin, pour conſacrer les plus téméraires & par conſéquent les plus ſuperbes innovations.

6°. *Enfin, pluſieurs Princes du Sang dont les ſentiments ſe ſont manifestés d'une maniere poſitive.*

Eh! de quoi ſe mêlent-ils? Comment, ces héritiers du Trône ſont assez peu philoſophes, pour ne vouloir pas devenir les égaux des Savetiers & des Fiacres! O loi de nature, qu'êtes-vous devenue? Comment, ces Princes osent s'intéresser à cette antique & par conséquent méprisable Noblesse! Ils osent produire un Mémoire un peu fort de choses à la vérité, mais rempli de cette vieille raison, de ce gothique honneur, de cet attachement ſuranné au chef de leur petite famille, de tous ces ſentiments passés de mode, que nos peres appelloient autrefois des vertus! Ne leur passez pas cela, mon ami; eh! qu'est-ce que cela leur fait, disiez-vous avec tant de

justesse? Ah! que ce mot est plein de ſens & de lumieres !

Mais c'est assez nous occuper de la défaite des vaincus, passons à la ſupériorité des moyens ſur leſquels vous avez fondé ſi ſolidement votre gloire.

1°. *L'avis de la minorité des Notables*... (Mon ami, vous ſçavez que je ſuis vrai, c'est la ſeule façon de vous imiter & de vous plaire ; eh bien ! je vous donne ma parole que voilà la premiere fois de ma vie que j'entends citer l'avis de la minorité des Juges comme ſavorable au plaideur)........ *entre leſquels on compte pluſieurs perſonnes distinguées par leur rang dans la Nobleſse & dans le Clergé*. Ah ! j'entends, il n'y avoit que des polissons & des imbécilles dans la majorité, je m'en doutois bien, & d'ailleurs cela est assez public.

2°. *L'opinion de plusieurs gentilshommes qui n'étoient pas dans l'assemblée des notables*. Cette raison est bien bonne, mais je ne ſçais ſi je me trompe, je ne la trouve pas assez péremptoire, car il me semble qu'à toute rigueur on pourroit dire qu'il y en avoit aussi *plusieurs* qui n'étoient pas plus de l'assemblée des Notables, & qui cependant osoient avoir un avis absolument contraire à cette imposante minorité.

3°. *Le vœu des trois ordres du Dauphiné*. Ah ! ceux-là ce sont nos chefs de meute, mais je crains que cela ne soit un peu trop connu pour faire effet.

4°. *La demande formée par diverses com-*

missions ou bureaux intermédiaires des administrations provinciales..... Ah! mon ami, avec quelle adresse vous vous êtes procuré ce moyen! c'est bien là qu'on reconnoît le grand Administrateur! Ils ont beau dire que cela ne prouve rien, puisque le tiers domine entiérement dans toutes ces assemblées; que vous avez envoyé des gens de lettres, ou de confiance dans tout le Royaume pour souffler les demandes & même les insurrections; que c'est une intrigue criminelle & qui mérite toute l'animadversion des loix: qu'est-ce que tout cela fait, pourvu qu'on réussisse? ne ſont-ce pas là vos principes? vous voyez, mon ami, que je ne les ai point oubliés: qu'on reconnoisse donc enfin que votre morale & votre philosophie ne sont fondées que sur la plus naive & la plus pure de toutes les vertus.

....Demande que ces administrationv auroient vraisemblablement appuyée, si elles avoient tenu leur séance cette année. Vous l'avouerai-je? Ils ont osé rire & hausser les épaules en lisant cette phraſe.

5°. *L'induction qu'on peut tirer de l'ancienne constitution des Etats de Languedoc & de la formation récente des Etats de Provence & de Hainaut, où le Tiers-Etat est en nombre égal avec les deux autres Ordres.* Vous ſçavez que les gens prévenus voient toujours tout de travers; ils disent qu'il faut avoir bien peu de moyens, pour en opposer d'aussi foibles, & qu'il n'y a pas même *d'induction* à tirer de ces nouveaux Etats, comme la Provence & le

Hainaut, puisqu'ils ont été formés par votre auguste prédécesseur, sur les traces duquel vous marchez avec tant de complaisance & de servilité; ils sont fous, mon ami; que voulezvous que je vous dise, ils sont fous.

6°. *Le dernier arrêté du parlement de Paris, &c.*

Ah! nous les tenons donc enfin ces gens à perruques & même à longs cheveux, ces suppôts éternels du Gouvernement monarchique, ces fléaux redoutables des Ministres audacieux, nous les prenons par leurs propres paroles, que pourront-ils nous dire? .... Ma foi, je n'en sçais rien, mais je parierois encore pour eux.

7°. *Enfin, & par-dessus tout, les adresses sans nombre des Villes & des Communes du Royaume, & le voeu public de cette vaste partie de vos sujets, connus sous le nom de Tiers-Etat.* Prenez-y garde, monami, ne prétendent-ils pas que les adresses de toutes ces villes ne sont point du tout le vœu du Tiers-Etat? Ils vont jusqu'à dire que les campagnes n'y participent en rien, & que vous trompez indignement le Roi, en lui présentant, comme le vœu libre de vingt-trois millions d'hommes, ce qui n'est que l'effet de la séduction, employée vis-à-vis des municipalités du Royaume, composées des plus terribles ennemis du véritable Tiers-État, puisque tous ces Echevins & ces Praticiens qui crient si haut, ne s'occupent toute leur vie qu'à faire retomber le poids des impôts sur les campagnes, pour s'y soustraire eux-mêmes avec autant d'adresse que

d'injustice. Concevez-vous qu'on ait l'audace de soutenir cette opinion? Eh bien! elle ſe propagera.

Je pourrois ajouter encore ce bruit sourd de l'Europe entiere, qui favorise confusément toutes les idées d'équité générale. Un bruit sourd! .... Mon ami, vous me faites peur.... Ma foi, ce bruit sourd, s'il existe, est ſi sourd, ſi sourd, que je crois qu'il n'est entendu que de mosquito (1) & de vous; & je vous avoue que plus j'écoute..., & plus je m'apperçois qu'il n'y a que votre imagination & vos intrigues qui *favorisent confusément* toutes vos idées. Pour *l'équité générale*, elle est dans tous les cœurs, même dans ceux de nos ennemis; nous ne pouvons pas nous le dissimuler, & malheureuſement ils nous désarment à cet égard.

L'on cite contre l'admission réguliere du Tiers-Etat, dans un nombre égal aux deux premiers ordres réunis, l'exemple de 1614 & de plusieurs tenues d'états précédents: les lettres de convocation portoient un de chaque ordre. Eh! mon Dieu, oui; ces malheureux notables ont été faire cette découverte: je crois qu'ils voient à préſent qu'ils pouvoient fort bien s'en épargner la peine.

Votre Majesté ayant assemblé les notables de son Royaume, & leur ayant de-

---

[1] Dans *la nuit aux aventures*, piece fort connue.

mandé leurs avis, trouveroit sûrement une sorte de satisfaction & de convenance à suivre l'opinion qu'ils ont adoptée à la grande pluralité des voix; il seroit agréable à votre Majesté de pouvoir donner une marque de déférence à une assemblée composée de personnes recommandables à tant de titres, & qui, en discutant les questions soumises à leur examen, se sont livrées avec zele & sincérité à la recherche du point de décision le plus juste & le plus conforme au bien de l'Etat. Mon ami, vous leur faites trop de compliments à ces notables ; je sçais qu'ils sont pénétrés de la reconnoissance qu'ils vous doivent, & je vous assure que vous n'aviez pas besoin de répandre sur eux de nouvelles faveurs, pour vous les attacher sans retour.

On peut dire que les deux premiers ordres sont liés au Souverain par leur supériorité même sur le troisieme, puisque cette supériorité est maintenue par toutes les gradations des temps, dont le Monarque est à la fois le conservateur & le dernier terme. Je crois que vous auriez pu vous dispenser de rappeller ces vieilles idées; malheureusement pour nous, il y a des certaines gens qui ne s'en souviennent que trop.

On présume que le tiers-état, en mettant un grand intérêt à être égal en nombre aux députés des deux premiers ordres, annonce le dessein d'amener les états-généraux à délibérer en commun. Hélas! il ne s'en doutoit pas le pauve tiers-état, d'avoir cette prétention;

tention ; mais pouvoit-il résister aux efforts infatigables & répétés de votre génie, qui lui commandoit de s'en saisir.

On croit que le tiers-état, & alors on l'appelle le Peuple, *est souvent inconsidéré dans ses prétentions, & que la premiere une fois satisfaite, une suite d'autres demandes pourront* [1] *se succéder & nous approcher insensiblement de la démocratie.* Oui vraiment, on a la bêtise de croire cela ; j'ai beau leur dire : mais lisez donc les écrits de tous les philosophes & de leurs adhérents, de toutes les corporations, de toutes les municipalités, enfin tout ce qui nous vient de Bretagne, & voyez avec quelle sagesse vraiment touchante le tiers-état s'exprime & se conduit ; tout cela ne les fait point revenir de leur opinion : pour moi, je vous avoue que je ne le comprends pas ; au reste, il est bon de vous avertir d'une chose ; vous sentez bien qu'ils ne peuvent s'en tirer que par des subtilités ; imaginez-vous qu'ils font des distinctions dans le tiers-état. Celui du Directeur, disent-ils, ce sont les Echevins des villes & leur cohorte ; de celui-là nous n'en faisons pas grand cas : le nôtre, c'est le peuple intéressant & nombreux des campagnes ; oh ! pour celui-ci, nous le chérissons, & nous sommes prêts à tout sacrifier pour son bonheur. Comme tous ces gens-là voient en petit ! ils n'ont pas cette hardiesse

---

[1] Une suite........ pourront........ Ces Imprimeurs sont si négligents !

du génie qui présente, sans hésiter, la plus petite partie pour le tout.

Peut-être même que la plupart des hommes de cette derniere classe seroit plus à la suite des seigneurs ecclésiastiques & laïques avec lesquels ils ont des liens de dépendance. Cela vous arrivera, mon ami, cela vous arrivera, prenez-y garde, & souvenez-vous alors que c'est moi qui vous l'ai prédit.

Enfin les deux premiers ordres connoissent mieux que le troisieme la Cour & ses orages; &, s'ils le vouloient, ils concerteroient avec plus de sûreté les démarches qui peuvent embarrasser le ministere, fatiguer sa constance, & rendre sa force impuissante. Pourriez-vous croire qu'on y pense? Ah! je vous assure qu'on est bien loin de là : tout le monde n'est-il pas enchanté de vous? Ne craignez rien; on sçait trop qu'un grand homme comme vous est invulnérable, indestructible, inattaquable même; (il est vrai qu'un grand général a dit que ce dernier mot n'étoit pas *français*).

Le titre des lettres de convocation de 1614, *& des précédentes assemblées nationales, est contraire à la demande du tiers-état; mais les faits y sont favorables, puisqu'en réalité, le nombre des Députés de cette classe de Citoyens a toujours passé la troisieme partie du nombre général des Députés.* Je ne crains qu'une chose, mon ami, c'est que ces deux premiers Ordres, que nous trouvons toujours dans notre chemin, n'aillent conclure de cette phrase; que puisque le Tiers-Etat est parvenu à faire sanc-

tionner sa désobéissance, en y mettant une opiniâtreté suivie, ses freres aînés peuvent très-bien se permettre d'employer le même moyen, sans qu'on ait le droit de les en empêcher.

« Au commencement du quatorzieme siecle, Philippe-le-Bel, guidé par une vue simplement politique, a pu introduire le Tiers-Etat dans les Assemblées nationales; Votre Majesté, à la fin du dix-huitieme, déterminée, seulement par un sentiment d'équité, n'auroit-elle pas le droit de satisfaire au vœu général des Communes de son Royaume, en leur accordant un petit nombre de Représentants de plus qu'elles n'ont eu à la derniere tenue, époque loin de nous de près de deux siecles ».

Cet intervalle, dites-vous, *a apporté de grands changemens à toutes choses*. Nous le voyons bien; mais je meurs de peur, que tout ce que vous venez de dire ne soit un peu hasardé. Ne seroit-ce pas avec le consentement des Evêques & des Barons, que Philippe-le-Bel a fait introduire le Peuple dans les Assemblées nationales? Cela seroit un peu différent : quant à moi, je vous crois comme mon propre pere.

Par-tout les ames se sont animées, les esprits se sont exhaussés. Les *ames* se sont *animées*! Voilà, par exemple, de ces images neuves & sublimes qui prouvent bien la supériorité de l'homme divin qui les risque. L'Académie, sur laquelle vous régnez si despotiquement, va sans doute enrichir son Dictionnaire de cette magnifique expres-

ſion ; mais, grand homme que vous êtes ; comment n'avez-vous pas complетté cette audacieuſe figure de Rhétorique, en ajoutant, les *eſprits* ſe ſont *eſprités* ? Je ne vous reconnois pas à cette réſerve ſi *réſervée* ; c'est à votre *ingénieux* génie qu'il appartient de conſacrer par des tournures ſi bien *tournées*, des nouveautés ſi *nouvelles*, ſans vous arrêter à des uſages trop généralement *uſités*.

« La cauſe du Tiers-Etat aura toujours pour elle l'opinion publique, parce qu'une telle cauſe ſe trouve liée aux ſentiments généraux, les ſeuls qu'on peut manifester hautement ».

Il est bon pour les Princes, le coup de patte, mon ami ; voilà leur paquet ; cela prouve bien qu'il n'y a que de petites idées & même de la bassesse dans leurs ames comme dans leur mémoire : allez, allez, toute la France en est bien perſuadée.

« Seroit-il abſolument égal que le Tiers-Etat obtint de Votre Majesté ou des deux autres Ordres de ſon Royaume, le ſuccès de ſes ſollicitations, & peut-il être indifférent à Votre Majesté d'être la premiere à lui accorder une justice ou un bienfait ».

Ne craignez-vous pas qu'on ne vous diſe qu'il n'y a ni *justice*, ni *bienfait* de ce genre, que le Roi puisse accorder ſans l'aveu des états-généraux ; il est le gardien de la conſtitution, mais est-il bien le maître de la changer de ſa propre autorité ?

« La déclaration généreuſe que viennent de faire les Pairs du Royaume ».

Bien, mon ami, c'est très-bien cela; vous ne citez que les Pairs, parce que leur démarche est foible, insignifiante pour les droits de la Noblesse dont ils se séparent, & forcée par l'exemple des Princes; & vous ne parlez point de ceux-ci, parce qu'ils se sont montrés les premiers avec autant de générosité que de force. Personne n'entend mieux que vous le renversement des faits & des idées, pour parvenir à ses fins : point de quartier pour nos ennemis.

« On place encore ici une réflexion : la défaveur auprès des deux premiers Ordres, peut perdre facilement un Ministre. Les mécontentements du troisieme n'ont pas cette puissance, mais ils affoiblissent quelquefois l'amour public pour la personne du Souverain ».

Nous y voilà donc enfin arrivés, à ce chef-d'œuvre d'audace, de conséquence & de génie. Eh! bien, mon ami, les François ne sont pas si bêtes que je croyois, je n'en trouve pas un seul qui ne saisisse sur le champ votre idée, & qui n'en admire la vaste profondeur; permettez à l'enthousiasme qu'elle m'inspire, d'oser me mettre un moment à votre place, il est si beau de vous représenter, ne fût-ce qu'un seul instant, que je m'en glorifierai toute ma vie; je monte donc comme vous dans la Chaire de vérité, je m'entoure de toutes les trompettes de la renommée, & je m'écrie: « Peuples, écoutez- » moi; c'est à l'Europe entiere que je parle; souverains, tremblez à ma voix; sentez donc enfin toute votre force, auguste

tiers-état ; abjurez à jamais ce respect insensé qui vous enchaîne depuis si long-temps aux volontés d'un seul homme ; foulez aux pieds de ces deux ordres insolents, qui peuvent chasser un Ministre tel que moi ; mais vous portez plus haut vos généreux efforts, saisissez-vous des armes que je vous confie ; qui pourra désormais résister à vos nombreux efforts? Vous seul, oui, vous seul pouvez détrôner les Rois, marchez, & suivez-moi........ Mais que vois-je ? ..... les applaudissemens des philosophes n'enlevent pas les vôtres ! un morne silence m'annonce une désapprobation générale ! vous vous rassemblez autour de votre roi, tous vos regards se tournent sur lui ! vous le chérissez, vous le défendez ! malheureux, qu'allez-vous faire ? un murmure d'indignation s'éleve de toutes parts ! vous me dénoncez à ces vils tribunaux, vous brisez mes autels, vous me précipitez du Trône où vous m'aviez placé.....? » Mon ami, sauvons-nous à Geneve, il ne fait pas bon ici pour nous.

Enfin le vœu du tiers-état, quand il est unanime, quand il est conforme aux principes généraux d'équité, s'appellera toujours le vœu national.

Je ne nie pas que les *principes généraux d'équité*, ne soient d'écraser son prochain, quand on le peut ; puisque vous le dites, il faut que cela soit ; il ne me reste qu'un embarras : si le tiers-état fait seul la nation, que sont donc les ecclé-

siastiques & les notables, car quelque vils, quelque brutes qu'ils ſoient, malheureusement ils ont l'honneur d'être hommes, & puisqu'ils existent, il faut bien qu'ils fassent partie de la nation dont ils ſont; mais il ne faut pas que cela nous arrête, regardons-les comme nuls, c'est plus court, & puis dans ſix mois, ils n'existeront plus, car ces gens là ne ſçavent pas ſe défendre.

Votre Majesté, qui a lu attentivement tous les écrits remarquables publiés ſur la question ſoumise à ſon jugement, aura préſentes à l'esprit toutes les considérations qui ne lui ſont pas rappellées dans ce Mémoire.

Vous avez voulu dire tous les écrits favorables à votre avis personnel; car quelqu'impartial que ſoit notre bon roi, je le défie bien d'en avoir lu d'autres; vous y avez mis bon ordre, & vous avez très-ſagement fait; vive la liberté de la presse !

» Je penſe décidément que V. M. peut & qu'elle doit appeller aux états-généraux un nombre de députés du tiers-état égal en nombre aux députés des deux autres ordres réunis ». Vous ne ſçavez donc pas, mon ami, qu'il y a des enragés qui prétendent que le roi ne le peut, ni ne le doit.

» Que l'on ait pris de vaines allarmes, que l'on conçoive de faux ombrages, V. M. les dissipera, en ſe montrant le gardien des droits de tous les ordres de ſon

Royaume............ ce feroit faire tort aux fentimens élevés de la noblesse, ce feroit mal juger de l'esprit de justice & de paix, qui appartient au clergé, d'imaginer une résistance de leur part, &c. ». Ils vous disent à cela que leurs *allarmes* ne sont point *vaines*, que les ombrages qu'ils conçoivent ne sont point *faux*, & que le roi, ne fera point le maître, tant que vous ferez le sien; l'extrême confiance en vous, mon ami, n'est pas encore établie dans ces deux ordres, mais vous faites tant de chofes pour eux, que cela viendra sûrement : jufqu'à présent, la noblesse & le clergé n'ont pas honte de dire que les fentimens élevés, que vous accordez au premier de ces ordres, & l'esprit de justice, de paix, que vous ne refufez pas au fecond, n'exigent point du tout d'eux de fe laisser traîner dans la boue ; quelle abfurde opiniâtreté !

» La maniere la plus raifonnable de répartir mille députés entre les différents ordres de l'état, feroit peut-être d'en accorder deux cents à l'ordre du clergé, trois cents à l'ordre de la noblesse, & cinq cents au communes du royaume ».

Je vous conçois bien, mon ami, ceci n'est fait que pour mettre de la divifion entre les deux premiers ordres : on fçait même que vous faites figner un mémoire à vos fuppôts de la noblesse, pour demander cette inégalité ; c'est bien fait, cela ne peut qu'augmenter le trouble & l'anarchie, & le trône qu'on vous prépare

pare, ne ſe fondera ſolidement que ſur le malheur public & la confuſion générale.

» On a rendu compte à Votre Majesté des diverſes modifications qui pouvoient concilier ce doublement du tiers-état avec une ſorte de ménagement pour l'ancienne teneur des lettres de convocation : ces lettres appelloient aux états-généraux, un de chaque ordre ; ainsi on auroit pu maintenir la même formule, en répartissant l'élection de la moitié des députés du tiers-état, entre les villes principales du royaume ».

Tenez, mon ami, vous sçavez que je suis franc avec vous ; vous ne vous faites pas illusion là-dessus, jamais vous ne leur ferez comprendre que ce doublement du tiers-état puisse se concilier avec l'ancienne forme des lettres de convocation; ils disent qu'elles doivent établir l'égalité entre les ordres, qu'il n'y a pas d'exemple qu'elles se soient expliquées autrement, & qu'en changer la forme, c'est évidemment changer la constitution; ils ajoutent, que vous l'auriez changée de même, si vous aviez multiplié les bonnes villes, au point où vous l'annoncez; que voulez-vous? ces gens-là ne rêvent que constitution; mais je ne vois pas pourquoi vous vous donnez tant de peines pour leur persuader que vous ne vous en écartez pas. Eh! pourquoi ces détours? ils sont indignes de vous, mon ami; à votre place, je leur dirois franchement, votre vieille constitution ne vaut pas le diable, puisqu'elle

me déplaît, & je veux vous en donner une toute nouvelle, qui ne ressemble à rien; alors tout seroit dit; l'accepte qui voudra, & la conçoive qui pourra.

» Dans la circonstance où se trouvent les affaires publiques, toute modification nouvelle, qui n'aura pas été motivée, ou par un principe évident de justice, ou par l'expression générale de l'opinion publique, exposeroit peut-être à des contradictions difficiles à surmonter.

Toujours cette *opinion publique*; je sçais bien qu'elle ne peut jamais être qu'en votre faveur; cependant il ne faut pas se dissimuler qu'elle est volage, cette opinion, quelquefois elle échappe au moment où l'on croit la tenir, il ne faut qu'un ouvrage mal fait où l'on remarque de la mauvaise foi, des phrases mal écrites, des prétentions exagérées, une vanité révoltante, des assertions séditieuses, pour perdre en un instant tout le fruit de ses intrigues : vous ne vous trouverez jamais dans ce cas là, cela n'est pas douteux; mais, mon ami, *le bien est si difficile à faire*, & le monde est si méchant! Oh! pour moi, je ne veux plus y vivre, ces gens-là finiroient par me pervertir, & je tiens à ma bonhommie.

» C'est sous une telle forme qu'il faut livrer à la garde du temps une délibération, &c. ».

Mon ami, j'ai bien peur que *le tems ne garde mal* toutes les nouveautés que vous lui confiez; il est si vieux, qu'il pourroit bien retourner à ses anciennes habitudes.

» Le tiers-état doit considérer : »

» Que les nobles choisis par lui, pour ses représentants, ne pourroient abandonner ses intérêts sans s'avilir ».

Oh! cela n'est point à craindre, j'en connois de bien reſpectables, sans doute, qui se meurent de chagrin de cette tache de noblesse dont l'aveugle destin a souillé leurs ancêtres, & qu'ils ne peuvent effacer, malgré leurs généreux efforts.

» Qu'il est dans la noblesse plusieurs personnes auſſi zélées pour la cause du tiers-état, & aussi habiles à la défendre que les députés choisis dans ce dernier ordre. Zélées! elles s'y feroient hacher; jugez, mon ami, de l'empire de votre génie, vous avez élevé les ames à un point, qu'il ne suffit plus d'être populaire, il faut être *populace*, pour pouvoir s'estimer soi-même avec quelqu'apparence de bon sens.

» Il y auroit quelque convenance de la part du tiers-état, à ne pas excéder les bornes raisonnables de la défiance, & à voir ainsi, sans regret, l'admission de quelques gentilshommes dans son ordre, ſi cette admission avoit lieu par l'effet d'un choix parfaitement libre. On reconnoît en toute occasion cette ame sensible & bonne; on veut toujours croire que votre penchant ne vous porte pas vers la noblesse; mais qu'on lise donc avec quel intérêt, avec quelle compassion vous sollicitez les bontés du tiers-état pour ces pauvres Nobles; je vous avoue, mon ami, que je ne ſerois pas ſi tendre, & je crains bien que la majesté du

tiers-état ne s'avilisse en daignant admettre à ses assemblées cette race odieuse et méprisable, le soutien des campagnes et l'honneur d'une monarchie dont il faut détruire jusqu'au nom.

» Si les privileges pécuniaires qui séparent les intérêts des diverses classes de la société étoient une fois supprimés, le tiers-état pourroit indifféremment choisir un gentilhomme ou un autre citoyen ». Sans doute, il faut espérer que tout sera confondu ; en tout cas si cela n'arrive pas, nous n'aurons rien à nous reprocher ».

» Il n'entrera jamais dans l'esprit du tiers-état de chercher à diminuer les prérogatives seigneuriales ou honorifiques qui distinguent les deux premiers ordres, ou dans leurs propriétés, ou dans leurs personnes ». Comment pourroit-on le croire ? Tout ce que nous voyons, tout ce que nous lisons, tout ce que nous entendons est si rassurant, que cette crainte feroit par trop chimérique ; cependant, mon ami, soyons francs, si nous imaginions que cela ne pût jamais entrer dans l'esprit du tiers-état, nous ne pousserions pas les choses aussi loin; mais soyons tranquilles, notre armée est trop bien conduite pour s'arrêter en si beau chemin.

« Que ces Députés à leur tour ne pensent jamais que ce soit par le nombre ni par aucun moyen de contrainte..... qu'ils peuvent obtenir le redressement des griefs de leurs constituants ». Ne sommes-nous pas bien malheureux, mon ami ? la seule fois

peut-être que nos ennemis se rapprochent de la loi naturelle, il faut que ce soit pour nous contrarier : ne prétendent-ils pas que *le nombre* est le plus sûr de tous les *moyens de contrainte*? En vérité, ces gens-là ont une façon de voir dont je ne reviens pas.

C'est à lui de croire aux vertus de son Roi. Eh ! quel est le François qui pourroit n'y pas croire? Vous l'avouerai-je, mon ami, ce sont les vôtres qui trouvent encore par-ci par-là quelques incrédules. Vous sçavez mieux qu'un autre que de toutes les vertus, la foi n'est pas la plus aisée, la raison s'y prête avec peine, il faut se pénétrer d'un saint aveuglement dont tout le monde n'est pas capable, & rien n'est si rare que les vrais croyants.

C'est à l'ordre de la noblesse de ne pas se livrer à des alarmes chimériques. Que voulez-vous? cela n'a point de courage, cette noblesse, cela se fait des chimeres....... d'un rien; elle veut absolument voir sa destruction dans vos arrangemens, elle la croit jurée dans votre cœur, & nécessaire à vos projets comme à votre orgueil; on ne guérit point de la peur.

» Ah ! Sire encore un peu de temps, & tout se terminera bien ». Bien, oui, je l'espere, & je ne suis pas le seul; il faut bien que la vérité perce, & les méchants seront confondus : ah ! comme vous triompherez alors, mon vertueux ami !

» Vous le retrouverez ce bonheur, Sire, vous en jouirez ».

Que le Ciel vous entende, c'est le vœu de tous les bons François; il ne lui faut qu'un moment de courage, à ce bon Maître que nous chérissons tous, pour assurer sa tranquillité, sa félicité, comme celle de tous ses sujets.

» Vous commandez à une nation qui sçait aimer, & que des nouveautés politiques, auxquelles elle n'est pas encore faite, distraient pour un temps de son caractere naturel ».

Les enragés qu'ils sont! ne disent-ils pas qu'ils ne s'y feront jamais, à ces nouveautés soi-disant politiques? ne les qualifient ils pas d'innovations anti-monarchiques? En vérité, mon ami, ces gens-là ne valent pas la peine que vous vous donnez pour eux.

» Votre Majesté veut encore prévenir de la maniere la plus efficace, le désordre que l'inconduite ou l'incapacité de ses ministres pourroient introduire dans ses finances ».

Ah! sans doute, cette volonté d'un Monarque bienfaisant, doit ajouter à l'amour comme à la reconnoissance de ses sujets, mais il est du devoir d'un grand ministre, comme vous, de lui représenter que l'inconduite & l'incapacité ne consistent pas seulement dans la dissipation & dans l'ineptie : un ministre, par exemple, qui ne connoîtroit de moyens d'administration, que de tout bouleverser, de souffler par-tout le feu de la discorde, de mettre la puissance dans les

mains de la multitude, d'écraser la magistrature, d'abaisser les grands pour anéantir ſon roi, démasqueroit une inconduite mille fois plus dangereuſe & plus criminelle que celle de tous ſes prédécesseurs: un ministre qui ne fonderoit ſes projets de finance que ſur l'agiotage, ſur des ſpéculations fausses, ſur des opérations de banque, dont il auroit ſeul le ſecret & le profit, ſur d'éternels emprunts illégaux, mal conçus, quelquefois extorqués contre la foi publique...... mon ami..... Vous m'entendez ! ce ministre, dis-je, annonceroit au moins une incapacité bien plus impardonnable & bien plus pernicieuſe que celle de tous ces Administrateurs éphémeres que nous avons vu passer comme l'ombre, & disparoître comme elle : je n'ajouterai rien à ces courtes réflexions, c'est à vous ſeul, mon respectable ami, qu'il appartient d'en faire valoir l'application & la vérité.

» En invitant les états-généraux à examiner eux-mêmes la grande question qui s'est élevée ſur les lettres de cachet.

Grace au Ciel, & au parlement, nous n'avons plus rien à craindre de ce fléau: il me ſemble cependant qu'on en passeroit, qu'on en desireroit même encore une, une ſeule pour la derniere; ils prétendent qu'il n'y en auroit jamais eu de mieux placée; je ne vous conſeille cependant pas d'en presser l'expédition, cela pourroit vous faire tort.

» Votre Majesté est impatiente de rece-

voir les avis des états-généraux, ſur la meſure de liberté qu'il convient d'accorder à la presse ».

Je ne vois pas, mon ami, que vous ayez besoin de conſulter perſonne ſur cette meſure, perſonne ne la connoît mieux que vous; licence ſans bornes pour tous les écrits qui ſont en notre faveur, enlévement & prohibition de tous ceux qui ſont contre nous; éblouir le vulgaire par les mots, le tyranniſer par les choſes, telle est la ſcience du grand Administrateur.

» Vous ne craindrez point de leur donner une stabilité qui puisse produire la confiance, & les mettre à l'abri d'une variation dans les ſentimens des rois vos ſuccesseurs ».

Graces vous ſoient rendues, ô grand homme ! au nom de tous les rois préſents & à venir; qu'elle est brillante, la perſpective que vous leur offrez, ſouverain législateur de l'univers ! Qu'ils ſentent donc, à la fin, ces monarques ſi fiers, qu'il ſont nés pour obéir & non pour commander; que c'est évidemment leur intérêt, & que la philoſophie moderne leur décernera la couronne de l'immortalité, quand ils ſe rendront les esclaves, & non les maîtres de leurs ſujets; j'avoue que cette idée juste & neuve, me pénetre d'admiration; & déſormais le ſort de Charles Ier. me paroît bien plus digne d'envie, que tout l'éclat de la puissance de Louis-le-Grand.

» Le

» Le roi ne se refusera point aux sacrifices qui pourront assurer le bonheur public ; nos enfants penseront de même ; s'ils sont sages ; & s'ils ne l'étoient pas, le roi auroit rempli un devoir, en leur imposant quelques gênes.

Belles & louables paroles que je priai Sa Majesté, avec émotion, de me permettre de retenir.

Sans doute cet élan de bonté d'une reine aimable & sensible, ne peut qu'exciter la reconnoissance de tous les françois ; mais je reviens à vous. Je vois bien, mon ami, que vous avez voulu vous justifier de cet amour effréné de la liberté qu'on vous suppose, & l'on ne peut plus vous en accuser ; car il est impossible de pousser la soumission plus loin ; mais comme ils veulent toujours vous attaquer, même dans les choses qui sont le moins susceptibles de l'être, ils prétendent que demander la permission de retenir, est une absurdité, attendu qu'il n'y a pas de puissance humaine qui soit en état de vous en empêcher : ils disent encore que vous auriez mieux fait de demander la permission de les répéter, ces paroles, avant de les imprimer, & que peut-être........ Mais, mon ami, prenez garde, je vous en prie, à toutes ces petites négligences de style & de bon sens; je sens bien que cela est au-dessous de vous, mais soyez sûr que vous avez autant d'ennemis que de prôneurs ; c'est tout dire, & l'on prend garde à tout. A propos, j'ai encore un conseil à vous

donner. Ne vous ouvrez pas tant avec toutes les personnes qui vont vous parler : on dit que c'est une ſi grande abondance de paroles de votre part, qu'à peine peut-on placer un mot. De la réserve, mon ami, de la réserve : on ſuppose toujours que les gens qui ne parlent point, penſent beaucoup davantage ; il est vrai qu'on ſe trompe ſouvent ; mais cela en impose toujours aux ſots, & par conséquent à vos ennemis.

» A la construction d'un édifice inébranlable de prospérité & de bonheur ».

Vous auriez peut-être pu retrancher un de ces deux mots, car il y a bien des gens qui pensent qu'ils présentent à-peu-près la même idée.

» Mais en secondant les dispositions généreuses qui ont été manifestées par les princes ».

Prenez garde, mon ami, ceci a l'air du remords ; vous aviez si justement passé sous ſilence le nom des princes, dans un endroit de votre rapport qui paroissoit l'amener si naturellement : ah je ne vous reconnois pas à cete reculade, & je laisse à votre conſcience à vous le reprocher.

» Seroit-il possible que des craintes ſpéculatives, que des raisonnements prématurés vinssent mettre obstacle à cette harmonie, sans laquelle les assemblées nationales ne sont plus propres à seconder l'administration? Est-ce dans un moment de crise qu'il faut se désunir? est-ce au moment où l'incendie a gagné l'édifice, qu'il faut per-

dre du temps en vaines disputes? Eh quoi! les françois, qu'on a vu fléchir dans d'autres temps devant la simple parole d'un ministre impérieux, n'auroient-ils de résistance qu'aux tendres efforts d'un roi bienfaisant? Ah! que chacun de vous soit tranquille. Oserois-je leur dire : le plus droit, le plus integre des princes environnera de son esprit les délibérations des états - généraux ; & son desir le plus ardent, c'est que la prospérité de l'état ne soit due qu'au zele empressé de tous les ordres du royaume. Toute défiance anticipée seroit une véritable injustice. Hélas! en d'autres temps, on se fût approché du trône avec transport, pour inscrire dans un registre national les déterminations de votre majesté, & pour recevoir d'elle ces gages de bonheur d'une voix unanime & d'un commun accord. Non, je ne désespere point qu'un pareil sentiment ne renaisse encore, & qu'un nouvel ordre de choses, joint à l'impression des vertus de votre majesté, & aux douces & sensibles inclinations des françois, ne triomphe enfin de cet esprit de désunion, que de malheureux événements ont semé au milieu de nous, mais qui se perdra dans une suite de beaux jours dont il me sera permis de voir l'aurore ».

Ah! mon ami, comme on empoisonne les meilleures choses; voici comme ils osent parodier ces superbes phrases : il est malheureusement impossible *que des craintes* trop bien fondées, *que des raisonnements* qu'il est très-pressé de faire, ne viennent

pas mettre obstacle à cette harmonie ; sans laquelle les assemblées nationales ne sont plus propres à seconder l'administration. Est-ce dans un moment de crise, qu'il faut désunir les citoyens? est-ce au moment où l'incendie est prêt à gagner l'édifice, qu'il faut élever des disputes indispensables? Eh quoi! les françois, qu'on ne verra jamais apporter la moindre résistance aux tendres efforts d'un roi bienfaisant, seront-ils obligés de fléchir dans tous les temps devant la simple parole d'un ministre impérieux? comment pourrions - nous être *tranquilles*? Oserons - nous le *dire*? *Le plus* audacieux, *le plus* intriguant *des* ministres environnera de son esprit les délibérations des états-généraux ; & son desir le plus ardent, c'est que sa grandeur ne soit due qu'au zele empressé de tous les ordres du royaume. Toute défiance anticipée est une véritable justice, quand c'est un N...., qui tient les rênes du gouvernement. » Hélas! en d'autres temps, on se fût approché du trône avec transport, pour réunir dans un registre national la détermination de votre majesté, et pour recevoir d'elle ces gages de bonheur d'une voix unanime & d'un commun accord. Non, ne désespérons point qu'un pareil sentiment ne renaisse encore, & qu'un nouvel ordre de choses, jointes à l'impression des vertus de votre majesté, & aux douces & sensibles inclinations des françois, ne triomphe enfin de cet esprit de désunion que des ministres pervers *ont semé au milieu de nous*,

mais qui se perdra dans une suite de beaux jours, dont il nous sera permis de voir l'aurore, quand un roi, justement sévere, voudra reprendre tout ſon éclat, en éloignant de lui ce génie ſombre & malfaiſant qui s'efforce d'obscurcir le trône, & d'inculper ſes plus fermes ſoutiens, pour les engloutir, avec le ſouverain, dans l'abîme ſans fond que ſon orgueil & ſa méchanceté leur préparent.

Je vous connois trop, mon ami, pour croire que vous puissiez vous effrayer de toutes ces gaietés-là; vous n'en marcherez que la tête plus haute, & vous ferez bien; c'est l'attitude qui convient le mieux à la ſolidité de votre position, comme à la ſupériorité de vos talens.

. . . . . « Les abus & la plupart des exercices journaliers de l'autorité, dérivent le plus ſouvent de l'ascendant des ministres. » Tout le monde convient avec vous que l'ascendant ſuccessif des ministres conduit fort mal l'autorité; on lui fait faire beaucoup trop d'exercice de tous les ſens; car il n'y a rien de ſi fatiguant, que d'aller & venir perpétuellement. On finira, disent-ils, par user tout-à-fait le tempérament robuste de cette monarchie, qui résiste depuis tant de ſiécles à ces influences ministérielles, à ces maladies politiques, dont les ſymptômes fâcheux ſe renouvellent en ce moment, par l'insalubrité de l'air que nous respirons depuis quelques années. Il est temps de le purifier : formons-nous de ſolides abris contre ces

vents mal-ſains, dont quelques-uns ſoufflent depuis long-temps du côté de la mer; d'autres, depuis deux ans, & ce ſont les plus dangereux, du côté d'une cour dont nous respectons, mais dont nous osons plaindre les augustes maîtres : vents orageux & terribles, qui ne changent que pour ſe ſuccéder, & dont les ravages affreux portent par-tout le trouble & la désolation, énervent nos forces, détruisent toutes nos ressources, & vont bientôt nous réduire à l'existence la plus précaire, la plus foible & la plus malheureuse.

« Mais ſi votre majesté arrête ſon attention ſur le présent & ſur l'avenir, ſi elle y réfléchit avec ce jugement impartial & modéré qui fait un des caracteres remarquables de ſon esprit, elle verra que dans le plan général dont elle s'est formé l'idée, elle ne fait qu'assurer ſimplement l'exécution de la premiere & de la plus constante de ſes volontés, l'accomplissement du bien public; elle ne fait qu'ajouter à ſes vues bienfaisantes, des lumieres qui ne ſont jamais incertaines, lorsqu'elles viennent du résultat des vœux d'une assemblée nationale bien ordonnée : alors votre majesté ne ſera plus agitée entre les divers ſystêmes de ſes ministres; elle ne ſera plus exposée à revêtir de ſon autorité une multitude de dispositions, dont il est impoſſible de prévoir toutes les conséquences; elle ne ſera plus entraînée à ſoutenir les actes de cette même autorité, long-temps

encore après le moment où elle commence à douter de la perfection des conseils qui lui ont été donnés ; enfin, par une feule application grande & généreuse de la puissance fouveraine, par un feul acte d'une confiance éclairée, votre majesté, en s'environnant des députés de la nation, fe délivrera pour toujours de cette fuite d'incertitudes & de balancements, de défiances & de regrets qui doivent faire le malheur d'un prince, tant qu'il demeure fenfible au bien de l'état & à l'amour de fes peuples. Les déterminations que votre majesté a prises, lui laisseront toutes les grandes fonctions du pouvoir fuprême ; car les assemblées nationales, fans un guide, fans un protecteur de la justice, fans un défenseur des foibles, pourroient elles-mêmes s'égarer ; & s'il s'établit dans les finances de votre majesté, un ordre immuable, fi la confiance prend l'essor qu'on peut espérer, fi toutes les forces de ce grand royaume viennentà fevivifier, votre majesté jouira dans fes relations au-dehors, d'une augmentation d'ascendant qui appartient encore plus à une puissance réelle & bien ordonnée, qu'à une autorité fans regle. Enfin quand votre majesté arrêtera fon attention ou fur elle-même pendant le cours de fa vie, ou fur la royauté pendant la durée des fiécles, elle verra que fous l'une & l'autre considération, elle a pris le parti le plus conforme à fa fagesse. Votre majesté aura le glorieux, l'unique, le falutaire avantage de nommer à l'avance

le conseil de ſes ſucceſſeurs, & ce conseil ſera le génie même d'une nation; génie qui ne s'éteint point, & qui fait des progrès avec les ſiécles; enfin les bienfaits de votre majesté s'étendront jusques ſur le caractere national; car en le dirigeant habituellement vers l'amour du bien public, elle appuiera, elle embellira toutes les qualités morales que ce précieux amour inspire généralement.

» Enfin, ſi par des révolutions imprévues, l'édifice élevé par votre majesté venoit à s'écrouler; ſi les générations ſuivantes ne vouloient pas du bonheur que votre majesté leur auroit préparé, elle auroit fait encore un acte essentiel de ſageſſe, en calmant, ne fût-ce que pendant ſon regne, cet esprit de diſſention qui s'éleve de toutes parts dans ſon royaume.

» Cependant, ſi une différence dans le nombre des députés du tiers-état, devenoit un ſujet ou un prétexte de discorde; ſi l'on contestoit à votre majesté le droit de donner une décision préliminaire demandée avec tant d'instance, par la plus grande partie de ſes ſujets, & qui conſerve en entier les usages constitutifs des états-généraux; ſi chacun ſe livrant à une impatience déraisonnable, ne vouloit pas attendre de ces états-généraux eux-mêmes, la perfection dont chacun ſe forme une opinion différente; ſi l'on ne vouloit faire aucune attention à l'embarras dans lequel ſe trouve le gouvernement, & au milieu de la fermentation préſente, & au milieu

de

de ce combat des usages & de l'équité ; des formes & de la raison ; enfin, si chacun mécontent de ce qui manqueroit à ses desirs, non pas pour toujours, mais pour l'instant le plus prochain, perdoit de vue le bien durable, auquel il faut tendre ; si par des vues particulieres, on cherchoit à retarder l'assemblée des états-généraux, & à lasser l'honorable constance de votre majesté, & si votre volonté, Sire, n'étoit pas suffisante pour vaincre ces obstacles, je détourne mes regards de toutes ces idées, je ne puis m'y arrêter, je ne puis y croire ; alors cependant quel conseil pourrois-je donner à votre majesté ? Un seul, & ce seroit le dernier, celui de sacrifier à l'instant, le ministre qui auroit eu le plus de part à votre délibération. »

Peut-on se dévouer avec plus de franchise & de générosité ? Quel morceau ! mais, hélas ! si vous saviez de quelle maniere ces cœurs endurcis qui croient vous connoître, osent l'expliquer & l'entendre, écoutez, & frémissez : « mais si votre majesté arrête son attention sur le présent & sur l'avenir, si elle y réfléchit avec ce jugement impartial & modéré, qui fait un des caracteres remarquables de son esprit, elle verra que dans le plan général, dont on lui présente l'idée, elle ne fait qu'assurer simplement l'exécution de la premiere & de la plus constante de mes volontés, l'accomplissement de mes projets ambitieux & criminels ; elle en fait qu'opposer à ses vues bienfaisantes, des lumieres

toujours incertaines, lorsqu'elles viennent du résultat des vœux d'une assemblée nationale mal ordonnée; alors votre majesté ne ſera plus agitée entre les divers ſystêmes de ſes ministres, parce que la place d'administrateur-général & inamovible de la nation, que je vais faire créer en ma faveur, me rendra ſeul le maître de l'état, & le vôtre. Elle ne ſera plus exposée à revêtir de ſon autorité une multitude de dispositions dont il est impossible de prévoir toutes les conséquences, parce que vous n'aurez plus d'autorité. Elle ne ſera plus entraînée à ſoutenir les actes de cette mince autorité, long-temps encore après le moment où elle commence à douter de la perfection des conseils qui lui ont été donnés, parce que vous n'aurez plus rien à ſoutenir, plus de conseils à demander, vous n'aurez que mes ordres à prendre. Enfin, par une ſeule application grande & généreuse de la puissance ſouveraine par un ſeul acte, d'une confiance ſurprise, votre majesté, en s'environnant des députés de la nation, que je vais faire élire à mon gré, dont je disposerai comme il me plaira, par le ſecours de mes intrigues & de votre argent, que j'accumule à cet effet; votre majesté, dis-je, s'environnera pour toujours de cette ſuite d'incertitudes & de balancemens, de défiances & de regrets qui doivent faire le malheur d'un prince, tant qu'il demeure ſensible au bien de l'état & à l'amour de ſes peuples, ſensibilité que

je n'excite, que pour en faire le tourment du reste de vos jours ; les déterminations que j'ai fait prendre à votre majesté, lui laisseront toutes le grandes fonctions du pouvoir ſuprême, c'est-à-dire, le lever & le coucher, qu'autrefois j'avois voulu proscrire, mais que je vous rends généreusement, les processions de l'ordre du Saint-Esprit, & le grand couvert ; car les assemblées nationales, ſans un guide, ſans un protecteur de la justice, ſans un défenſeur des foibles, en un mot ſans moi, pourroient elles-mêmes s'égarer, & s'il s'établit dans les finances de votre majesté un ordre immuable, comme mon existence, ſi la confiance prend l'essor qu'on peut espérer de mon mérite, ſi toutes les forces de ce grand royaume viennent à ſe vivifier par ma réputation, votre majesté perdra dans ſes relations au-dehors, cet ascendant qui n'appartient qu'à une puissance réelle & bien ordonnée, & qu'une autorité ſans force & ſans considération ne pourra dans aucun temps conserver ni reprendre. Enfin quand votre majesté arrêtera ſon attention ou ſur elle-même pendant le cours de ſa vie, ou ſur la royauté, pendant la durée des ſiécles, elle verra que ſous l'une & l'autre considération, elle a pris le parti le plus conforme à mon ambition, mais le plus contraire à ſon existence, ainsi qu'à celle de ſon auguste postérité. Votre majesté me donnera le glorieux, l'unique, le brillant avantage de nommer, à l'avenir, le

conseil de ſes ſucceſseurs, & ce conſeil ſera le génie même d'une nation; génie qui tend heureusement à s'éteindre, & dont la décadence que je hâte autant qu'il est en moi, fait de ſi grands progrès dans le ſiécle où nous ſommes. Enfin les erreurs, que je présente à votre majesté comme des bienfaits (l'unique maniere de les lui faire adopter,) s'étendront jusque ſur le caractere national; car en le dirigeant habilement ſur l'administration, j'étoufferai, j'anéantirai toutes les qualités morales & charmantes, qu'une nation vive, mais ſoumise, ſpirituelle, mais légere, ſensible, mais exagérée, n'avoit employé jusqu'à présent pour ſon bonheur, qu'à maintenir ſa gloire & ſa tranquillité. Enfin ſi par des révolutions imprévues, l'édifice élevé par moi venoit à s'écrouler, ſi les générations ſuivantes ne vouloient pas de cette effervescence perpétuelle que je leur aurois préparée, j'aurois fait encore un acte essentiel de folie, en excitant, en fomentant, ne fût-ce que pendant le regne de votre majesté, cet esprit de désunion, qui s'éleve de toutes parts dans le royaume, & dont l'europe entiere & les ſiécles à venir ne comprendront pas que j'aie pu développer le germe ſous le meilleur & le plus vertueux des rois. Cependant, ſi une différence dans le nombre des députés du tiers-état devenoit, non pas un prétexte, mais un ſujet légitime de discorde; ſi l'on me contestoit de m'arro-

ger en votre nom le droit de donner une décision préliminaire que je fais demander avec tant d'instances par la plus grande partie de vos ſujets, ce qui détruit entiérement les usages constitutifs des états-généraux; ſi chacun ſe livrant à une impatience très-excusable, ne vouloit pas attendre de ces états-généraux eux-mêmes la confusion dont chacun ſe forme une opinion différente; ſi l'on ne vouloit faire aucune attention à l'embarras dans lequel un ministre présomptueux ose jetter le gouvernement, & au milieu de la fermentation présente, & au milieu de ces combats des usages & des innovations, des formes & de la déraison; enfin ſi chacun mécontent de ſe voir ôter ſon état, non pas pour l'instant le plus prochain, mais pour toujours, ne perdoit point de vue le malheur durable dont il faut ſe préserver; ſi par des vues patriotiques & raisonnables, on cherchoit à ne pas ſuccomber ſous la puissance d'une assemblée d'états-généraux, formée contre toutes les regles de la constitution, & à lasser ma pernicieuse persévérance; & ſi ma volonté, ſous laquelle tout doit fléchir, n'étoit pas ſuffisante pour vaincre ces obstacles, j'aime mieux détourner mes regards de ces idées, que de les fixer ſur mon humiliation; j'aime mieux m'en distraire que de m'y arrêter; j'aime mieux en croire ma vanité que les apparences : alors cependant quel conseil pourrois-je donner à votre majesté, un ſeul, (& c'est le ſeul bon,) celui de ſacrifier à l'instant, ſi vous l'osez, le mi-

niſtre qui auroit eu le plus de part à votre délibération. »

Voilà, mon ami, comme ils arrangent votre rapport; je crains de vous avoir ennuyé, par la multiplicité des preuves du vif intérêt que je prends à ce qui vous regarde; mais comme il est bien connu que vous aimez à ſavoir tout ce qui ſe dit, tout ce qui ſe fait, j'ai cru vous rendre ſervice en vous avertiſſant de toutes ces méchancetés; au reſte tous ces efforts ſeront vains, & je me plais d'avance à vous voir arriver aux états-généraux, traîné ſur un char de triomphe par ces illuſtres échevins, qui repréſentent ſi bien la nation romaine, & conduiſant, enchaînés à votre ſuite, cette foule de barbares, connus ſous le nom de princes, de clergé, de nobleſſe & de magiſtrature, ces opiniâtres ſoutiens de la royauté chancelante, ces téméraires ennemis du *protectorat* ſalutaire, vers lequel vous avancez à ſi grands pas.

Je ſuis, &c.

FIN.